

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 2 décembre 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- 1) Dérogation mineure de M. Michaël Poirier, au nom de l'entreprise 9461-4708 Québec inc. concernant l'immeuble situé au 1051, route 111 Est à Amos, savoir le lot 2 977 119, cadastre du Québec, afin de permettre un total de 8 conteneurs sur la propriété au lieu de 4, et permettre qu'ils soient en partie visibles de la route sans être correctement dissimulés à partir du chemin par une haie dense de conifères, par un talus ou par une clôture opaque, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 13 NOVEMBRE 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 13 novembre 2024 et qu'une copie fut affichée au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____